



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

## Trente-septième session

**Amman (Jordanie), 5-8 février et 4-5 mars 2024**

## **La transformation bleue des systèmes alimentaires aquatiques dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord**

### Résumé

Les systèmes alimentaires aquatiques sont essentiels pour la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et l'économie des pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord et peuvent aider ces derniers à atteindre bon nombre d'objectifs de développement durable d'ici à 2030. Le commerce de produits aquatiques est très important à la fois dans la région et à l'échelle internationale. Les systèmes alimentaires aquatiques, qu'ils soient fondés sur l'exploitation du milieu marin ou des eaux douces, peuvent assurer une production alimentaire plus durable et résiliente et contribuer aux moyens d'existence de la région grâce à un développement durable et ciblé. La Feuille de route sur la transformation bleue 2022-2030, établie par la FAO, ainsi que les domaines prioritaires du Programme qui y sont associés servent de plan directeur aux membres pour mettre en place des systèmes alimentaires aquatiques durables, résilients et inclusifs dans le contexte national qui est le leur en termes de conditions économiques et sociales et de ressources disponibles. La transformation bleue est fondée sur trois objectifs fondamentaux: l'intensification et l'expansion durables de l'aquaculture, la gestion efficace de l'ensemble des pêches et l'amélioration des chaînes de valeur des aliments d'origine aquatique.

Le présent document expose de manière succincte le programme de transformation bleue de la FAO et donne un aperçu de son application dans le contexte de la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Il recense certains domaines en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique qui pourraient constituer des priorités régionales, notamment: l'innovation et l'investissement dans l'aquaculture, l'amélioration de l'évaluation de la pêche pour une gestion durable et adaptative, le renforcement de l'appui à l'élaboration de politiques relatives à la pêche artisanale, et l'examen des mécanismes de soutien à la pêche et de leurs liens avec le commerce. Le document décrit brièvement les principales occasions qui se présentent pour les membres, quel que soit leur stade de développement, d'investir dans la transformation bleue et d'en favoriser la mise en œuvre dans leurs systèmes alimentaires aquatiques afin de contribuer davantage au développement de ces systèmes et de procurer ainsi une part beaucoup plus importante des aliments nutritifs et des moyens d'existence résilients nécessaires pour réaliser le programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

### Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à donner des indications sur les priorités en matière d'assistance technique s'agissant de soutenir les systèmes alimentaires aquatiques au moyen des domaines d'action suivants:

- a) mettre en œuvre la Feuille de route sur la transformation bleue 2022-2030 et veiller à ce que les produits alimentaires d'origine aquatique figurent dans le programme de travail des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord;
- b) promouvoir la coopération et la gestion régionales au service d'une pêche durable et du développement durable de l'aquaculture en améliorant l'efficacité de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES) dans la zone du golfe et de la mer d'Oman ainsi que de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et en mettant en place des organes régionaux des pêches et de l'aquaculture en mer Rouge et dans le golfe d'Aden;
- c) améliorer l'accès à la finance bleue et au financement de l'action climatique pour favoriser la résilience, l'innovation et la transformation des systèmes alimentaires aquatiques;
- d) contribuer à l'élaboration de programmes régionaux de renforcement des capacités axés sur au moins l'un des piliers suivants:
  - i. fournir des indications sur les mesures à prendre à l'échelle nationale afin de stimuler l'innovation et l'investissement dans l'aquaculture et de promouvoir le développement d'entreprises aquacoles durables pour faire face aux risques climatiques;
  - ii. améliorer les systèmes de collecte de données sur la pêche et l'aquaculture, l'évaluation des stocks et les outils intégrés de gestion à des fins d'utilisation durable et de conservation pour épauler les décideurs et faciliter l'accès de la population à l'information;
  - iii. renforcer les politiques relatives à la pêche artisanale et à l'aquaculture et investir dans l'élaboration de telles politiques, en veillant à les assortir de plans d'action nationaux conformes aux directives et instruments mondiaux;
  - iv. veiller à ce que les qualités nutritionnelles des produits alimentaires d'origine aquatique soient prises en compte dans les stratégies et politiques en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de santé publique, ainsi que dans les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments dans le cadre d'une approche axée sur les systèmes alimentaires.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:*

Secrétariat de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

FAO-RNE-NERC@FAO.ORG

## I. Introduction

1. Pour 3,3 milliards de personnes, les produits alimentaires d'origine aquatique représentent au moins 20 pour cent de l'apport moyen en protéines animales par habitant. Ils sont également une excellente source d'acides gras oméga 3 et de micronutriments essentiels au développement physique et cognitif des personnes. Par ailleurs, il est démontré que la consommation de poisson diminue la tension artérielle et le taux de cholestérol, et améliore les fonctions cardiovasculaires<sup>1</sup>. En 2020, à l'échelle internationale, les moyens d'existence d'environ 600 millions de personnes dépendaient des systèmes alimentaires aquatiques, et 58 millions d'entre elles travaillaient dans la production primaire. Environ la moitié des personnes employées dans l'ensemble de la chaîne de valeur sont des femmes. Toujours en 2020, la valeur de la production aquatique à la première vente s'est établie à environ 406 milliards d'USD et les exportations mondiales de produits aquatiques, à l'exclusion des algues, se sont élevées à 150 milliards d'USD, avant d'atteindre un nouveau record de 176 milliards d'USD en 2021. Les produits aquatiques font partie des denrées alimentaires les plus couramment échangées dans le monde.

2. Les systèmes alimentaires aquatiques, comprenant la pêche de capture et l'aquaculture, sont essentiels au Proche-Orient et en Afrique du Nord et jouent un rôle important pour la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence des communautés.

3. Par rapport à presque tous les autres systèmes de production de protéines animales, les systèmes de production d'aliments d'origine aquatique ont une empreinte carbone<sup>2</sup> et écologique relativement faible et consomment assez peu d'eau. Ils fournissent également des avantages indirects à leurs parties prenantes, notamment du point de vue de la gestion responsable de l'environnement, des services écosystémiques et de l'identité culturelle. L'importance de ces avantages montre combien les systèmes alimentaires aquatiques peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

4. Bien que les systèmes alimentaires aquatiques soient efficaces pour ce qui est de fournir des aliments nutritifs, leur durabilité pose problème. La pollution, la surpêche, la mauvaise gestion des pêches, un secteur de l'aquaculture inefficace et surchargé et la répartition inégale des avantages le long des chaînes de valeur sont autant de facteurs qui empêchent les systèmes alimentaires aquatiques de contribuer à leur pleine mesure au développement durable dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord et à l'échelle internationale.

5. La Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO<sup>3</sup>, adoptée à la 34<sup>e</sup> session du Comité en 2021, a pleinement reconnu la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition, la capacité du secteur à se préparer et à faire face aux effets attendus du changement climatique et son engagement en faveur de la durabilité. Conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO<sup>4</sup>, à la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture et aux cibles de l'ODD 14, la FAO a établi la Feuille de route sur la transformation bleue 2022-2030 et le domaine prioritaire du Programme connexe pour accroître la contribution du secteur à une alimentation saine tout en assurant une gestion responsable de l'environnement et une croissance inclusive et durable.

6. Le présent document fait le point sur les incidences des systèmes alimentaires aquatiques sur la région Proche-Orient et Afrique du Nord ainsi que sur les occasions à saisir et les mesures à prendre pour parvenir à une transformation bleue.

---

<sup>1</sup> <https://www.unnnutrition.org/library/publication/role-aquatic-foods-sustainable-healthy-diets>.

<sup>2</sup> MacLeod, M.J., Hasan, M.R., Robb, D.H.F. *et al.* Quantifying greenhouse gas emissions from global aquaculture. *Sci Rep* **10**, 11679 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41598-020-68231-8>.

<sup>3</sup> FAO. 2021. *Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches (2021)*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb3767fr>.

<sup>4</sup> FAO. 2021. *Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO*. Rome. <https://www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf>.

## II. Transformation bleue

7. La FAO estime qu'en transformant les systèmes alimentaires aquatiques, la production annuelle mondiale d'aliments d'origine aquatique pourrait passer de 178 millions de tonnes en 2020 à près de 250 millions de tonnes d'ici à 2050, d'après le scénario le plus optimiste, et ainsi faire augmenter la consommation apparente par habitant à 25,5 kilogrammes par an à ce même horizon. Cependant, l'augmentation de la production ne se traduira pas automatiquement par une réduction de la faim, une amélioration des moyens d'existence ou d'autres bienfaits durables. Pour cela, il faut que tout le monde tienne compte des répercussions sur l'environnement, ainsi que de la viabilité sociale et économique de chaque élément d'un système alimentaire aquatique.

8. La transformation bleue<sup>5</sup> est une stratégie ciblée qui encourage les organisations, les gouvernements et les parties prenantes à exploiter les connaissances, les pratiques et les outils nouveaux ou existants pour assurer et maximiser de façon durable la contribution des systèmes alimentaires aquatiques à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à une alimentation saine et abordable pour tous. Les membres de la FAO ont déjà appelé l'attention sur l'importance de la transformation bleue, qui reflète l'ambition de la FAO de mettre en place des systèmes alimentaires aquatiques durables<sup>6</sup> par la réalisation de trois objectifs fondamentaux:

- a. l'intensification et l'expansion d'une aquaculture durable pour satisfaire la demande mondiale croissante en aliments d'origine aquatique;
- b. la gestion efficace de l'ensemble des pêches et de l'aquaculture pour assurer la santé des stocks et la vigueur de la production et garantir des moyens d'existence équitables;
- c. l'amélioration des chaînes de valeur pour assurer la viabilité sociale, économique et environnementale des systèmes alimentaires aquatiques.

9. Le projet de transformation bleue propose des orientations en vue d'exploiter au mieux les possibilités offertes par les systèmes alimentaires aquatiques en tant que moteurs de l'emploi, de la croissance économique, du développement social et de la reprise économique, en particulier face aux conflits relatifs aux ressources et aux effets attendus du changement climatique.

### III. Intensification et expansion d'une aquaculture durable pour satisfaire la demande mondiale croissante en aliments d'origine aquatique

10. En raison de l'augmentation constante de la population mondiale et de la sensibilisation aux bienfaits pour la santé des aliments d'origine aquatique, la demande mondiale continue de croître. Compte tenu des problèmes de durabilité rencontrés dans le domaine de la pêche de capture, l'aquaculture doit se développer de façon durable pour réduire l'écart par rapport à cette demande d'aliments d'origine aquatique, tout en générant de nouvelles sources de revenu et d'emploi ou en protégeant celles qui existent.

11. La production aquacole mondiale (animaux aquatiques et algues) a augmenté de 54 pour cent depuis 2011, dépassant les 126 millions de tonnes en 2021, et l'aquaculture fait encore partie des secteurs de production agricole affichant la croissance la plus rapide. Dans la région, l'aquaculture représente environ 31 pour cent de l'ensemble de la production d'animaux aquatiques (pêche et aquaculture confondues).

12. Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, la production aquacole a augmenté de 132 pour cent en 20 ans, pour atteindre près de 1,8 tonne en 2021 (soit une valeur de plus de 2,5 milliards d'USD<sup>7</sup>), l'Égypte représentant à elle seule 90 pour cent du total, suivie de l'Arabie saoudite à 5,6 pour cent. De manière générale, environ 87 pour cent de l'ensemble de la production régionale d'aliments aquatiques (pêche et aquaculture) provenait de seulement quatre des 19 pays de la région, à savoir: l'Égypte, le

<sup>5</sup> FAO. 2022. *Blue Transformation - Roadmap 2022–2030: A vision for FAO's work on aquatic food systems*. Rome. <https://www.fao.org/3/cc0459en/cc0459en.pdf>.

<sup>6</sup> Rapport de la 172<sup>e</sup> session du Conseil de la FAO.

<sup>7</sup> Ce chiffre correspond à moins de 1,5 USD/kg à la sortie de l'exploitation, ce qui rend compte de la part dominante des tilapias de faible valeur durant la période considérée.

Maroc, Oman et la Mauritanie. De nombreux pays ont des objectifs de croissance ambitieux inscrits dans leurs stratégies de sécurité alimentaire.

13. Le volet de la Feuille de route sur la transformation bleue 2022-2030 consacré à l'aquaculture vise trois principaux résultats:

- a. augmenter de 35 pour cent la production mondiale issue d'une aquaculture durable d'ici à 2030;
- b. améliorer les revenus et les moyens d'existence grâce à la croissance de l'emploi et au développement de la main-d'œuvre qualifiée dans le secteur aquacole;
- c. atteindre le plein emploi productif et garantir un travail décent dans le secteur de l'aquaculture pour toutes les femmes et tous les hommes d'ici à 2030.

14. Pour la plupart des pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord qui sont confrontés à une pénurie de ressources en eau, notamment en eau de surface, les possibilités de croissance du secteur aquacole à une échelle suffisante pour atteindre les objectifs régionaux de sécurité alimentaire sont largement cantonnées au développement des secteurs émergents des cages-filets dans les eaux côtières ou en mer ouverte et des bassins d'eau salée ou saumâtre (par exemple, pour les crevettes).

15. L'aquaculture en haute mer pourrait permettre d'augmenter la productivité, de réduire les impacts environnementaux et d'améliorer la santé des poissons et leur bien-être. Cependant, elle se heurte à des contraintes techniques, réglementaires, économiques et sociales (comme le bien-être des travailleurs). L'élevage marin en cage a donné des résultats prometteurs dans la région, mais sa transposition à plus grande échelle nécessitera probablement un éloignement plus important des côtes, vers des zones ayant une meilleure capacité de charge environnementale (notamment face aux tensions liées au climat et aux contraintes thermiques et salines). Cela nécessitera également le transfert et l'adaptation de techniques d'élevage en cage plus coûteuses pouvant fonctionner de manière fiable dans ces environnements demandant plus d'énergie.

16. Le golfe Persique est de manière générale trop peu profond et les extrêmes de températures et de salinité de l'eau y sont trop importants pour y mener des activités d'élevage en cage. Les initiatives de production en haute mer dans des eaux plus profondes (> 30 m), plus froides et soumises à un fort brassage qui ont été réalisées à titre d'essai au Qatar (à 52 km des côtes et à une profondeur de 40 m) offrent une éventuelle solution «climato-intelligente», mais supposent des coûts d'investissement et d'exploitation plus importants par rapport à la production côtière. Oman a récemment mis en place des élevages en cage sur une zone de 1,5 million de mètres carrés dans la mer d'Oman. L'Arabie saoudite a également élaboré des projets en mer Rouge visant à atteindre une production de 300 tonnes de sparidés et de serranidés.

17. La production terrestre en environnement contrôlé, connue sous le nom de «système de pisciculture en recirculation», peut offrir des possibilités pour l'élevage de grossissement dans les pays de la région à plus hauts revenus et plus urbanisés. Parmi les bienfaits environnementaux de ce type de production, on peut citer la capacité à: i) concentrer et réutiliser les déchets riches en nutriments; ii) implanter des exploitations sur des sites désaffectés et moins sensibles sur le plan écologique; et iii) éviter les échappements et la transmission d'agents pathogènes dans l'environnement. Bien que les techniques de pisciculture en recirculation aient beaucoup évolué, les coûts d'investissement et de fonctionnement élevés par rapport aux systèmes ouverts font que ces techniques ne pourraient être économiquement viables que pour la production d'espèces de grande valeur à très grande échelle.

18. Les États du Golfe à plus hauts revenus sont les chefs de file de la région en matière d'investissement dans la pisciculture en recirculation. Aux Émirats arabes unis, des systèmes conçus pour produire du saumon de l'Atlantique (*S. salar*), de la sériole à queue jaune (*S. lalandi*), du bar européen (*D. labrax*), du mérou cabrilla brun (*E. cooides*) et du caviar d'esturgeon (option à forte valeur) ont été mis en place en Arabie saoudite et dans les zones périurbaines de Dubaï et d'Abou Dhabi, où se trouvent d'importants marchés municipaux.

19. La culture côtière en eau saumâtre dans des étangs, des réservoirs ou des enclos peut présenter une piste intéressante pour certains pays de la région, car elle nécessite moins d'investissements. La production de tilapia en étang à petite échelle est limitée et se fait dans les zones arides intérieures, en

pisciculture intégrée à la production végétale ou, souvent, dans le cadre d'un système aquaponique découplé dans les exploitations agricoles. Dans la région du golfe Persique, cette production bénéficie de subventions agricoles directes et indirectes, qui font office de transferts sociaux pour les petits exploitants. Cependant, une entreprise, dénommée National Aquaculture (NAQUA), pratique la culture semi-intensive de crevettes dans des étangs sur une étendue de 60 km le long des côtes de la mer Rouge, et d'autres projets sont en place à Oman à diverses échelles.

### *III.1 Principaux besoins à combler pour transformer l'aquaculture dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord*

20. Renforcer les capacités techniques de planification spatiale marine, de sélection des sites d'élevage en cage et de collecte de données environnementales.
21. Soutenir l'adoption dans toute la région de lignes directrices relatives à la planification spatiale en vue de la conception et de la gestion de zones affectées à l'aquaculture en accord avec l'approche écosystémique de l'aquaculture et les réglementations fondées sur les normes de qualité environnementale pour réduire au minimum les effets environnementaux et socioéconomiques préjudiciables et les interactions négatives avec les autres utilisations de la ressource.
22. Sensibiliser à la préparation et à l'intervention des pays en cas de maladie à haut risque touchant des animaux aquatiques (approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole, résistance aux antimicrobiens). Cela est important pour limiter les maladies transfrontières, aider à renforcer les capacités à l'échelle des entreprises et à l'échelle nationale et régionale en vue de la planification en matière de biosécurité (notamment la préparation aux situations d'urgence, l'analyse des risques, le suivi et la surveillance) et de la mise au point d'approches de gestion progressive dans les pays.
23. Faire de la «biosécurité aquacole» un point permanent de l'ordre du jour du groupe de travail sur l'aquaculture de la CORÉPÊCHES, ce qui pourrait inciter des acteurs du secteur privé et des chercheurs à contribuer au renforcement des capacités. Cela permettrait également de soutenir l'élaboration et l'adoption de stratégies régionales pour les pays de la région ayant accès à des ressources en eau partagées.
24. Pour les pays côtiers de la Méditerranée, veiller à la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée.

## **IV. Gestion efficace de l'ensemble des pêches et de l'aquaculture pour assurer la santé des stocks et la vigueur de la production et garantir des moyens d'existence équitables**

25. La FAO a commencé à publier son analyse régulière de l'état des stocks halieutiques mondiaux en 1974 et a depuis ajouté un résumé analytique actualisé dans sa publication biennale phare intitulée *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*. Le secteur halieutique mondial en 2022 est sensiblement différent de celui des années 1970, tout comme les stocks de poisson dominants, leur emplacement et leurs modes d'exploitation.
26. Les débarquements de la pêche marine de la région Proche-Orient et Afrique du Nord signalés à la FAO (pêche de capture sauvage, hors aquaculture) représentent en moyenne 3,8 à 4 millions de tonnes par an depuis la fin des années 1990, soit environ 4,3 pour cent des prises totales de la pêche marine dans le monde, et ont tendance à diminuer.
27. La gestion efficace des pêches est un objectif fondamental de la Feuille de route sur la transformation bleue 2022-2030. Elle sous-tend les engagements nationaux en faveur des ODD et assure la sauvegarde des moyens d'existence de millions de personnes dans la région. La Feuille de route sur la transformation bleue vise trois grands résultats mondiaux pour son volet relatif à la pêche:
  - a. mettre en place des mesures de gestion efficaces pour toutes les pêches dans le monde;

- b. éliminer progressivement toutes les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
- c. assurer le plein emploi productif et un travail décent dans le secteur de la pêche pour tous.

28. Lorsque la pêche est gérée de manière durable, les stocks de poisson se reconstituent et la pêche de capture apporte des avantages sociaux, environnementaux et économiques de plus en plus solides. Cependant, au vu des éléments de plus en plus nombreux sur les effets attendus du changement climatique et d'autres risques menaçant les écosystèmes aquatiques, il convient de prendre explicitement en compte les facteurs de perturbation liés au climat et les risques de catastrophe dans la gestion des pêches, d'intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe et de renforcer les liens avec la gestion des ressources naturelles ou les mesures de développement. Dans cette optique, passer à des approches de gestion souples et adaptatives permettrait de faire des ajustements à mesure que les effets du changement climatique seront mis en évidence.

29. La région se caractérise par la présence de plusieurs masses d'eau semi-fermées, à savoir la mer Rouge, le golfe d'Aden, le golfe Persique et la mer Méditerranée, qui disposent d'importants stocks partagés. La CORÉPÊCHES, dont font partie l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Émirats arabes unis, l'Iraq, le Koweït, Oman et le Qatar, ainsi que l'Iran, favorise la coopération régionale dans le domaine de la gestion durable de la pêche dans la région du Golfe, mais il faut continuer de l'appuyer et de la renforcer.

30. La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) continue d'aider les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord à améliorer la collaboration et à rendre les ressources de la Méditerranée plus pérennes. Sa Stratégie 2030 pour une pêche et une aquaculture durables en Méditerranée et en mer Noire fournit une voie à suivre pour la mise en œuvre de la transformation bleue dans la région.

31. Les pays de la mer Rouge et du golfe d'Aden n'ont pour l'instant pas de cadre institutionnel régional de gestion et de coopération en matière de pêche et d'aquaculture. Compte tenu de ce besoin, il faut absolument continuer de s'efforcer de mettre en place une organisation régionale de gestion des pêches et de l'aquaculture et d'adopter une approche écosystémique des pêches, qui soit inclusive et permette d'aider les membres à s'adapter à l'évolution des conditions de la production halieutique et aquacole. Il faut également instaurer une collaboration étroite dans la région pour permettre l'évaluation de l'état des stocks.

32. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) représente un défi de taille pour la gestion des pêches. Les pays de la région devraient investir dans des systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance, contribuer au renforcement des capacités et collaborer pour contrecarrer et éliminer la pêche INDNR. Plusieurs pays de la région, à savoir la Libye, le Maroc, la Mauritanie, Oman et la Somalie, sont parties à l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port (2009). L'Arabie saoudite est en passe d'y adhérer, tandis qu'Oman et le Maroc sont au stade de la mise en œuvre et ont mis à jour leurs réglementations.

33. La pêche artisanale est également essentielle si l'on veut que les produits alimentaires aquatiques contribuent à l'élimination de la pauvreté et de la malnutrition dans la région. À l'échelle mondiale, elle constitue une composante importante de la pêche de capture puisqu'elle fournit environ 36,9 millions de tonnes de captures (moyenne sur la période 2013-2017), soit 44 pour cent de la valeur économique totale des débarquements<sup>8</sup>, et qu'elle emploie 113,0 millions de personnes dans les différentes filières (données de 2016). Au moins la moitié des personnes employées dans la pêche artisanale et l'aquaculture dans l'ensemble de la chaîne de valeur sont des femmes. Au Proche-Orient et en Afrique du Nord, la pêche artisanale, qui représente plus de 50 000 pêcheurs, est responsable de plus de 95 pour cent de la production totale de la pêche de capture marine.

---

<sup>8</sup> FAO, Université de Duke et WorldFish. 2023. *Illuminating Hidden Harvests – The contributions of small-scale fisheries to sustainable development*. Rome. <https://www.fao.org/3/cc4576en/cc4576en.pdf>.

## V. Amélioration des chaînes de valeur pour assurer la viabilité sociale, économique et environnementale des systèmes alimentaires aquatiques

34. Les chaînes de valeur des produits alimentaires aquatiques englobent l'ensemble des activités de production, de transformation et de distribution, ainsi que tous les acteurs qui participent à ces activités. Améliorer les chaînes de valeur pour faire en sorte qu'elles soient plus efficaces, inclusives et résilientes et qu'elles émettent moins d'émissions favorise l'ajout ou la création de valeur pour les produits alimentaires aquatiques, ce qui permet ainsi de se doter de systèmes alimentaires aquatiques produisant de plus grandes quantités d'aliments et générant plus de richesse, de favoriser la résilience des moyens d'existence et de contribuer à la réduction de la pauvreté. La mise en place de chaînes de valeurs efficaces et inclusives pourrait également permettre de réduire les pertes et le gaspillage de poisson, d'améliorer l'accès aux marchés, de fournir des aliments plus sûrs et plus nutritifs, d'améliorer la distribution et l'accessibilité des produits alimentaires aquatiques, de renforcer la transparence et de favoriser l'innovation technologique dans le secteur.

35. La Feuille de route sur la transformation bleue 2022-2030 vise quatre grands résultats mondiaux pour les chaînes de valeur des produits alimentaires aquatiques:

- a. augmenter considérablement la consommation mondiale de poisson par habitant d'ici à 2030, en particulier dans les pays du Sud;
- b. réduire de moitié les pertes et le gaspillage de poisson d'ici à 2030;
- c. veiller à ce que les exportateurs actuels et potentiels puissent satisfaire pleinement aux exigences des principaux pays importateurs;
- d. éradiquer progressivement toutes les formes de discrimination et de mauvais traitements à l'égard des femmes tout au long de la chaîne de valeur.

36. Dans la région, les niveaux de consommation de produits de la mer par habitant sont étroitement liés à la production nationale et aux niveaux de revenu des pays. Cela crée une grande disparité des niveaux de consommation entre les États de la région, et on observe aussi une forte dépendance à l'égard des importations dans les pays à revenu plus élevé où l'augmentation de la demande est la plus rapide. Les pays de la région devraient s'assurer que leur niveau d'autosuffisance basé sur la production nationale est bien adapté, en procédant à des évaluations de la résilience de la chaîne d'approvisionnement globale, de façon à garantir l'accès aux produits alimentaires aquatiques dans toute la région. Il faudrait davantage prendre en compte les résultats en matière de santé et de nutrition dans le choix des systèmes de production, des espèces et des souches, et veiller à répartir de manière appropriée les mesures d'incitation prises par les gouvernements.

37. Après avoir baissé en 2019 et en 2020, le volume total des échanges de produits aquatiques a atteint un nouveau record de 117 milliards d'USD en 2021, un chiffre qui place ces denrées parmi les produits alimentaires les plus échangés. Avec leurs vastes zones de libre-échange et leurs nombreuses infrastructures logistiques, les Émirats arabes unis sont un important pôle d'importation et d'exportation de produits comestibles de la mer de la région Proche-Orient et Afrique du Nord (133 partenaires d'importation et 102 partenaires d'exportation de 2019 à 2020). Les conditions commerciales libérales y sont favorisées par une forte dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires et par les intéressantes perspectives qu'offre le commerce de produits comestibles de la mer à forte valeur ajoutée. Le pays est donc peu enclin à adopter des mesures protectionnistes, l'Arabie saoudite et l'Égypte étant les principaux destinataires de ses exportations.

38. La chaîne d'approvisionnement de l'aquaculture et de la pêche de capture restera complexe dans la mesure où la transformation peut être confiée à d'autres pays bénéficiant de plus faibles coûts de main-d'œuvre et de production. Bien souvent, les produits aquatiques traversent les frontières nationales à de nombreuses reprises avant leur consommation finale. La grande variété des systèmes d'inspection et des normes relatives à la sécurité des consommateurs qui sont en place dans les pays d'importation constitue un obstacle majeur aux exportations de ces produits. De nombreuses denrées alimentaires sont refusées, retenues ou détruites parce que les exportateurs ne sont pas bien au fait des contrôles à l'importation. La FAO analyse publiquement depuis 2016 les notifications d'importation



des principaux pays importateurs, qui sont disponibles sur FishStatJ<sup>9</sup> et dans le système GLOBEFISH de la FAO<sup>10</sup>, pour améliorer la transparence et diffuser des informations, ainsi que les réglementations en matière de sécurité sanitaire des aliments<sup>11</sup>.

39. Par ailleurs, des accords internationaux, tels que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions à la pêche, peuvent influencer sur les échanges de produits alimentaires d'origine aquatique dans la région. La FAO est déterminée à aider les membres à évaluer les effets de ces accords et à renforcer leurs capacités pour mettre en œuvre ces instruments.

40. Afin d'aider les membres à respecter les réglementations des marchés d'exportation et de faciliter l'accès aux marchés, la FAO met également en œuvre des initiatives de renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la qualité des produits d'origine aquatique. L'adoption de nouvelles technologies pour améliorer les processus après récolte et réduire les répercussions écologiques, ainsi que les pertes et le gaspillage de poisson tout au long de la chaîne de valeur, et le renforcement des capacités en vue d'améliorer la biosécurité aquatique et d'évaluer la charge de morbidité et de lutter contre le développement de la résistance aux antimicrobiens dans les systèmes alimentaires aquatiques permettront de renforcer davantage la durabilité environnementale des activités de production.

41. L'utilisation de produits dérivés des aliments d'origine aquatique présente de plus en plus de perspectives commerciales, dans la mesure où la transformation du poisson produit généralement près de 50 pour cent de sous-produits, qui peuvent être convertis en nourriture, cuir de poisson, ensilage, farine de poisson, vitamines, extraits biochimiques et colle de poisson. Par ailleurs, la demande d'aliments qui sont dérivés de sous-produits du poisson et qui sont riches en nutriments et bon marché, ne cesse d'augmenter. On estime cependant que plus de 30 pour cent de la nourriture de la région Proche-Orient et Afrique du Nord disparaît chaque année en pertes et gaspillage, soit des proportions avoisinant celles de la moyenne mondiale. Cette situation pose particulièrement problème dans une région où les pénuries d'eau sont généralisées et où la dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires est forte. Pour réduire les pertes et le gaspillage de poisson, la FAO a mis au point des programmes et des outils particuliers pour déterminer la viabilité des autres utilisations possibles des déchets de poisson.

42. L'amélioration de la biosécurité et des réglementations en matière de sécurité sanitaire des aliments favorise les échanges régionaux à forte valeur ajoutée. Aux Émirats arabes unis, environ 25 pour cent du montant des exportations de 2019 à 2022 correspondait à la réexportation de produits comestibles de la mer non transformés. L'Arabie saoudite a élaboré et mis en œuvre une stratégie de biosécurité dans son système alimentaire aquatique et collabore avec les autres pays en vue de la généraliser à l'échelle régionale. L'Égypte travaille en étroite collaboration avec la FAO et a préparé sa stratégie nationale de biosécurité, qui devrait être lancée et mise en œuvre sous peu.

43. Il convient également de prendre en compte les engagements pris par les pays dans le cadre de l'Accord de Paris (par exemple, au moyen de leurs contributions déterminées au niveau national) et les priorités formulées dans leurs plans nationaux d'adaptation, leurs stratégies à long terme et leurs autres stratégies nationales et sectorielles en matière de changement climatique, d'environnement et de durabilité à l'appui de la transition vers des économies résilientes face au climat et sobres en carbone, en vue d'améliorer la durabilité et la résilience climatique des filières de la pêche et de l'aquaculture.

## **VI. La transformation bleue au Proche-Orient et en Afrique du Nord**

44. Les domaines mentionnés ci-dessus représentent des besoins et priorités caractéristiques de la région Proche-Orient et Afrique du Nord et sont pris en compte dans les activités menées au titre de la priorité régionale 3 de la FAO en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, de la lutte contre la pénurie d'eau et de l'action pour le climat, et recourent également les autres priorités

<sup>9</sup> <https://www.fao.org/fishery/fr/statistics/software/fishstatj>.

<sup>10</sup> <https://www.fao.org/in-action/globefish/import-notifications/fr/>.

<sup>11</sup> <https://www.fao.org/in-action/globefish/countries/food-safety-regulation-for-fishery-and-aquaculture-products/fr/>.

régionales. Des solutions précises doivent être intégrées dans les programmes de travail nationaux ou sous-régionaux pour mieux contribuer à la mise en place de systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs et résilients. La FAO est la principale institution spécialisée apte à répondre à ce besoin et, grâce à la mise en œuvre de la Feuille de route sur la transformation bleue 2022-2030, peut trouver des moyens de prêter appui en prenant les mesures suivantes:

- a. mettre en avant la Feuille de route sur la transformation bleue 2022-2030 dans le programme de travail des pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord;
- b. améliorer l'accès à la finance bleue et au financement de l'action climatique pour favoriser la résilience, l'innovation et la transformation des systèmes alimentaires aquatiques;
- c. encourager la coopération et la gestion régionales au service d'une pêche durable et promouvoir le développement durable de l'aquaculture, en améliorant l'efficacité de la CORÉPÊCHES dans la zone du Golfe et de la mer d'Oman et en mettant sur pied une organisation régionale des pêches et de l'aquaculture en mer Rouge et dans le golfe d'Aden;
- d. contribuer à l'élaboration de programmes régionaux de renforcement des capacités axés sur au moins l'un des piliers suivants:
  - i. fournir des indications sur les mesures à prendre à l'échelle nationale afin de stimuler l'innovation et l'investissement en faveur de la transformation de l'aquaculture et de promouvoir le développement d'entreprises aquacoles dans le contexte du changement climatique;
  - ii. améliorer les systèmes de collecte de données sur la pêche et l'aquaculture, l'évaluation des stocks et les outils intégrés de gestion à des fins d'utilisation durable et de conservation pour épauler les décideurs et faciliter l'accès de la population à l'information;
  - iii. renforcer les politiques relatives à la pêche artisanale et à l'aquaculture et investir dans l'élaboration de telles politiques, en veillant à les assortir de plans d'action nationaux conformes aux Directives sur la pêche artisanale;
  - iv. élaborer des politiques de santé publique axées sur la nutrition, telles que des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments, pour mettre en avant la contribution des produits alimentaires aquatiques à une alimentation saine, et les intégrer dans d'autres systèmes.